

LE CANADA

Journal Quotidien du soir
LA VALLEE DE L'OTTAWA
Journal Hebdomadaire à 16 pages
Directeur de la rédaction: OSCAR McDONELL
Secrétaire: P. A. J. VOYER
BUREAU: 414 et 416 Rue Sussex
OTTAWA, ONT.
Samédi 10 Janvier 1891

ECHOS DU JOUR

M. Tarte partira le 16 pour Paris.
Sir Hector sera ici la semaine prochaine.
M. Jos. Tassé est définitivement fait sénateur.
Le rems à donné \$1000 pour les pauvres d'Irlande.
Le cantatrice Emma Abbott qui vient de mourir, a laissé une fortune de \$1,000.
Deux ou trois petites erreurs—comme dirigée par dirigé—dans l'article d'hier.
Le manque d'espace nous force à métamorphoser en Echos les dépêches du jour.
On dit maintenant à Ottawa que le parlement fédéral sera convoqué pour le 9 mars.
Voilà trente-six jours que l'on a pas vu le soleil à Londres. La ville continue d'être enveloppée dans un brouillard épais.
Durant l'année dernière, 4,381 steamers et autres vaisseaux sont entrés dans le port d'Halifax. Le tonnage total est de 955,200.

On parle maintenant de trois candidats pour le Portneuf: celui de M. Chasé, conservateur, Delisle, libéral et Beaudry, indépendant.
Le bureau du recensement à Washington fait rapport que la population des sauvages des Etats-Unis, sans compter ceux d'Alaska est de 244,704 ans.
M. K. Roy, récemment nommé secrétaire du ministère des travaux, doit revenir à Ottawa de Québec demain soir. Lundi il occupera son nouveau poste.
Le NATIONAL a pris sa deuxième année. C'est un journal sérieux, un peu "à la cloche un son" mais très digne d'être encouragé par ceux de son opinion.
L'hon M. Joly dit qu'il n'accepterait pas la succession de M. Labelle.
On croit que l'honneur récipiendaire sera H. A. Turgeon, directeur la colonisation.

Il y a aujourd'hui sept semaines que le froid sévit dans tout le Royaume-Uni, et rien n'indique qu'il soit près de cesser. Il y a la neige partout.
La Tamise, plus bas que Richmond, est encore en partie gelée. La misère est très grande dans toutes les villes.
Les études d'histoire naturelle... canadienne sont en grande vogue. Suite nous a communiqué ses Petits Poissons, Montpelit occupe notre première page avec son Dictionnaire Sauvage, et nous trouvons dans le COURRIER DE QUEBEC une très intéressante et très longue Notice sur l'Anquille, par M. J. Edmond Roy.

Le rapport du trafic du Grand-Tronc pour la semaine finissant le 3 janvier 1891 donne le résultat suivant: recettes des trains de passagers, \$114,771; en 1890, \$123,302; recettes des trains de fret, en 1891, \$201,068; en 1890, \$219,312. Total en 1891, \$315,839; en 1890, \$342,617; c'est une diminution de 10%, de \$26,778.
Prestis, prends ton luth... Un concours littéraire est ouvert à Toulon. Tous les bardes de France sont invités à prendre part. Le jury sera présidé par MM. Frédéric Mistral et Jean Aicard. On sait que les poètes canadiens ont droit de cité en France. L'appel de Toulon s'adresse aussi bien à eux qu'aux poètes de la mère patrie.

La question de la mer de Behring est toujours très discutée.
Le ST JAMES GAZETTE, qui est le journal de la cour, connaît parfaitement le jeu de M. Blaine.
Il n'y a pas, dit-il, de motif d'alarme, ni de raison pour prévoir une rupture. Le parti politique de M. Blaine est à la côte, et a recours au vieux jeu de torde la queue au lion britannique.
Cette opinion est entretenue par un grand nombre de journaux non seulement de l'Angleterre, mais même des Etats Unis.

Le FOREST LEAVES, revue mensuelle de l'Association forestière de Pennsylvanie, disait dans son numéro de décembre dernier:
"Le Canada est certainement en avance sur les Etats Unis, dans la protection de richesses forestières. Nous pourrions apprendre de nos voisins des leçons d'économie politique en ce qui concerne ces matières.
Ainsi les établissements forestiers des mines dans notre pays s'élèvent plus d'intérêt pour l'agriculture, et celui qui a à cœur l'arboriculture, distingue facilement entre faire usage et abuser d'un des plus beaux dons que Dieu ait faits à l'homme."

On mande de Jersey:
Le général Boulanger a reçu avec de grandes marques de sympathie M. Déroulède.
Son premier mot à celui-ci:
—Ah! mon cher Déroulède, si, au lieu d'écouter les farceurs que vous m'avez dénoncés, j'avais suivi vos conseils, nous n'en serions pas là!
—Instillé de récriminer sur le passé, répondit le député de la Charente, occupons nous de l'avenir.
Le général a repris confiance, grâce aux encouragements optimistes de M. Déroulède.
M. Déroulède revient à Paris comme chef du parti boulangiste. Le général lui a absolument donné carte blanche.
—Ce que vous ferez sera bien fait, lui a-t-il dit.
M. Déroulède va commencer une campagne de conférences non seulement à Paris, mais à travers la France.

Hypnotisme-Microbe

CONFÉRENCE D'AVANT-HIER(1)
Il n'est plus permis de hausser les épaules quand le mot hypnotisme—autrefois hypnisme—est lancé. La vessie devient la terre, le main se fait agent. En 1877, quand les éditeurs firent préparer la célèbre édition du "Bescherelle" les rédacteurs eurent à peine une ligne de cinq mots à consacrer à l'hypnotisme. Aujourd'hui le cadre d'une grande page éclate, le mot exige une dissertation en trois points, avec force accessoires. Ceux qui ne s'en étaient pas inquiétés depuis 1849, étaient parvenus à l'Académie de Médecine de France déclarer l'hypnotisme une folie et un charlatanisme, ceux-là ont été profondément surpris, il y a quelques semaines, de le retrouver régnant presque en maître, forçant Brocard à composition et recevant de l'Ecole de Nancy des hommages tels que l'homéopathie et la phrénologie n'en connaissent jamais. Le gaillard a poussé—comme une mauvaise herbe, diront ceux qui ne désarment pas—mais enfin il a poussé dru et long. Il a vite laissé la collette.
Nous lisons hier dans un journal de Montréal les lignes suivantes:
En 1849, l'Académie de médecine, de Paris, réunie en concile solennel, fulminait contre l'hypnotisme, qu'elle déclarait un simple parade de charlatanisme, indigne de figurer, même nominativement, au rôle des sciences d'enseignement comme telles.
En 1890, M. Brocard, le doyen de cette même Académie, discute, en pleine cour d'assises, les mystérieuses manifestations de la force psychique inconnue dans son essence, mais puissante et indéchiffrable.

Eh oui! il fallait que ça pèche. Nous ne pouvions nous empêcher de comparer notre établissement dans le cas actuel à celui que nous avons tous et chacun (une fois, du moins) éprouvé, en retrouvant à une sortie de convent: grandie, imposante, triomphante déjà maîtresse de l'office de nos cœurs l'ingénieur turbulente, à robe courte et aux lèvres prolixes qu'on y avait conduite avec des airs de papa. Qui est bien pris, solidement interloqué, c'est nous, les forts, les durillards.
Le Dr Valade ne nous semble pas accorder à l'hypnotisme toute l'attention sérieuse, toute l'importance qu'il mérite. Il en a cause sur un ton peu généreux, et ses traits trop agréés nous ont montré chez lui un sceptique que l'Ecole de Nancy euvrait volontiers au bûcher.
Pour quel retour ainsi le courant? Ne vaut-il pas mieux diriger l'hypnotisme, lui donner juste assez de corde pour savoir ce qui en retourne, sans qu'il ait dégâts?
Facts are facts and dont it dit Puck. Or quels sont les faits dans l'hypnotisme?
L'hypnotisme existe puisque la puissance d'un être sur un autre est une vérité banale. Le génie, le faible, le fuyant sont tous gens connus tantum hypnotisés à l'état de vest le par le premier venu. Le gamin est, sans le savoir, un atroce hypnotiseur de bourgeois rangés. En poussant davantage on découvre que cette influence a été souvent portée à un degré surprenant. Les revues spécialisées et la presse généralement nous ont relaté des faits stupéfiants, constatés, contrôlés, auxquels il serait ridicule d'opposer des marottes pour réponse. Et puis, pour couper court, la meilleure preuve du chemin parcouru par l'hypnotisme nous a été donnée, il y a quelques jours, lors du procès d'Eyraud et de Gabrielle Bonpard. Nous avons devant nous le FIGARO des 19 et 20 décembre 1890, où Albert Bataille donne un excellent compte-rendu des débats judiciaires sur l'hypnotisme. Ce n'est pas de l'histoire ancienne.

Le Dr Brocard, l'éminent doyen de l'Ecole de Médecine de Paris, a parlé longuement. Voici la moelle de ses dires.
"Il y a sous-matérielle à des expériences et la trouvée rebelle aux effets de l'hypnotisme. Elle n'a ni le tempérament ni les conditions de derme propres aux bons sujets. Elle n'a pas été influencée par la suggestion. Il y a deux doctrines: celle de l'Ecole de Nancy qui soutient que l'hypnotisme peut être pratiqué sur une personne à l'état de veille; et celle de Brocard—partagée par l'Ecole de Paris—qui estime qu'il est possible de suggérer à un sujet endormi de faire pendant le sommeil tel ou tel acte, ou encore d'accomplir tel ou tel acte après le réveil, mais à la double condition que cet acte soit très simple, comme l'acte d'embrasser quelqu'un, de lui tirer les oreilles, et qu'il ne soit pas en contradiction absolue avec le tempérament de la malade. On a vu, à la Salpêtrière, des femmes suggestionnées refuser de se débarrasser, même dans le sommeil hypnotique. La pudeur conservait ses droits. La morale innée survivait!
Telles sont les seules expériences qui présentent un caractère de certitude.
L'Ecole de Nancy prétend qu'on peut suggérer un acte quelconque, mais c'est une fatalité que la chute d'une pierre qui tombe" à une personne éveillée. Mais jamais nous n'en avons vu aucun exemple!"

Le Dr Ballet, collègue de Brocard, ajoute:
"Il n'existe pas dans les annales de la science, un seul crime, une seule tentative de crime, commis sous l'influence de la suggestion.
Le Dr Sacresti, de l'Ecole de Nancy, dit qu'il est persuadé qu'un hypnotiseur qui endormirait habituellement un sujet pourrait parfaitement s'emparer de son esprit, le plier à sa volonté, lui donner l'idée d'un crime. Voilà qui est grave, surtout si l'on songe que ces affirmations sont faites devant les plus grands criminalistes du monde par un savant. Il y a plus, le Dr Voisin qui a hypnotisé Gabrielle, dans sa prison, en a appris des choses si graves, qu'il s'est retranché derrière

(1) Voir hier, en 3ème page La Soirée Littéraire.

Les Finances de Hull

EMPRUNT DE \$76,500.00
ILLEGALITÉ DE L'EMPRUNT
M. CHAMPAGNE ET M. DUMAIS S'Y OPPOSENT
A huit heures, hier soir, au lieu d'une séance spéciale du conseil de ville de Hull, sous la présidence du maire M. Scott, étaient présents MM. les échevins Anby, Champagne, D. mais, D'Oronson, Thibault, Vias et Wright.
Après l'ouverture de la séance, M. le secrétaire trésorier fait connaître au conseil le résultat de sa mission à Montréal auprès de la maison Moat, au sujet de l'emprunt de \$10,000 à être hypothéqué sur le terrain de l'hôtel de ville.
Le notaire de la maison Moat a déclaré que l'emprunt ne pouvait se faire à moins d'être autorisé par un règlement approuvé par le conseil de ville.
M. Wright dit qu'il faudrait mieux passer tout de suite un règlement pour \$10,000 ou \$50,000 et employer cet argent à l'extension de l'aqueduc.
M. Dumas dit qu'il n'y a pas de raison de passer à l'acte, et qu'il y a d'autres personnes qui ont des hypothèques sur le terrain de l'hôtel de ville.
M. Wright dit qu'il n'y a pas de raison de passer à l'acte, et qu'il y a d'autres personnes qui ont des hypothèques sur le terrain de l'hôtel de ville.

DEPECHEs DU SOIR

Nouvelles de Quebec
QUEBEC, 10 jan.—On vient de terminer la nouvelle ligne du chemin de fer du lac St-Jean, de Lorette à Quebec. L'inspection a été faite hier et la compagnie va abandonner le recordement qui elle devait faire à Lorette avec l'ancien tracé.
M. John Wright dit qu'il est en faveur d'un emprunt de \$10,000 afin de payer les intérêts des emprunts en cours pour la construction de l'hôtel de ville, et \$5000 pour les billets de la banque d'Halifax. Il est aussi en faveur de faire un emprunt séparé pour \$45,000 de dépenses pour l'aqueduc et \$15,000 pour la construction d'un marché, et il propose une motion à cet effet, secondée par M. Vias.
M. Champagne s'oppose fortement à un emprunt aussi considérable par un conseil dont les pouvoirs sont si limités.
Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Les Finances de Hull

EMPRUNT DE \$76,500.00
ILLEGALITÉ DE L'EMPRUNT
M. CHAMPAGNE ET M. DUMAIS S'Y OPPOSENT
A huit heures, hier soir, au lieu d'une séance spéciale du conseil de ville de Hull, sous la présidence du maire M. Scott, étaient présents MM. les échevins Anby, Champagne, D. mais, D'Oronson, Thibault, Vias et Wright.
Après l'ouverture de la séance, M. le secrétaire trésorier fait connaître au conseil le résultat de sa mission à Montréal auprès de la maison Moat, au sujet de l'emprunt de \$10,000 à être hypothéqué sur le terrain de l'hôtel de ville.
Le notaire de la maison Moat a déclaré que l'emprunt ne pouvait se faire à moins d'être autorisé par un règlement approuvé par le conseil de ville.
M. Wright dit qu'il faudrait mieux passer tout de suite un règlement pour \$10,000 ou \$50,000 et employer cet argent à l'extension de l'aqueduc.
M. Dumas dit qu'il n'y a pas de raison de passer à l'acte, et qu'il y a d'autres personnes qui ont des hypothèques sur le terrain de l'hôtel de ville.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

VENTE IMMENSE.

La Plus Grande Offre en
Marchandises d'Etape et de Fantaisie
Jamais faite à Ottawa. Tout le Stock du
LION D'OR!
Jeté sur le Marché au
Prix Contant Actuel et pour du Comptant.
La Vente durera Trente Jours, à commencer du
Trois Janvier. Ne la manquez pas.
R. M. Mc MORRAN
508 et 510 Rue Sussex.
LE LION D'OR.
P. S.—Pas d'échantillons coupés; pas de marchandises envoyées pour approbation durant la vente.

Nous invitons cordialement le public à venir examiner notre Assortiment de
Poeles et Fournaises
Charbon
Bois.
Le Stock le plus complet qu'il y ait dans Ottawa.
Prix Modérés.
E. G. Laverdure & Cie.
RUE WILLIAM.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Stock

Nous a Banque
Ce magnifi et la vente
Nous n'en par eux-m
Nous a Stock regu

Christian & Cie
Commerçants de Charbon.
BASSIN DU CANAL.
En dehors du Canada. Adressez vous commandes à C. Christian, Agent, Nicolas House, Little Sussex Street, Ottawa.
Poeles et Fournaises
Charbon
Bois.
Le Stock le plus complet qu'il y ait dans Ottawa.
Prix Modérés.
E. G. Laverdure & Cie.
RUE WILLIAM.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Stock

Nous a Banque
Ce magnifi et la vente
Nous n'en par eux-m
Nous a Stock regu

Christian & Cie
Commerçants de Charbon.
BASSIN DU CANAL.
En dehors du Canada. Adressez vous commandes à C. Christian, Agent, Nicolas House, Little Sussex Street, Ottawa.
Poeles et Fournaises
Charbon
Bois.
Le Stock le plus complet qu'il y ait dans Ottawa.
Prix Modérés.
E. G. Laverdure & Cie.
RUE WILLIAM.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.

Le conseil a décidé que les deux questions soient soumises séparément au conseil.
Le maire a dit que les deux questions sont soumises séparément. M. Champagne a proposé un amendement à la motion demandant un emprunt de \$15,000, parce que c'est le montant des emprunts qu'une partie de la dette d'Halifax, et qu'il serait préférable de consolider toute la dette flottante.